



L'école primaire propose deux heures de garderie – périscolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir du lundi 4 septembre 2017

Deux formules sont proposées. Les inscriptions se font au trimestre ou à l'année. Aucun changement de formule ne sera possible en cours de trimestre.

**FORMULE « UNE HEURE » :**

Inscription uniquement pour la 1<sup>ère</sup> heure de garderie : de 16h30 à 17h30.

Pour les élèves de Maternelle : temps de jeux calmes et pour les élèves de CP au CM2 : étude surveillée.

La sortie se fera par le porche, de 17h30 à 17h40. Tout élève présent à 17h40 se rendra à la garderie qui sera facturée aux parents. La sortie se fera alors à 18h30.

Tarifs :	1 <sup>er</sup> trimestre (4 mois)	2 <sup>ème</sup> trimestre (3 mois)	3 <sup>ème</sup> trimestre (3 mois)
Pour les enfants inscrits à la première heure uniquement.	112€	84€	84€

Pour les élèves inscrits exceptionnellement à la première heure de garderie, l'achat des tickets se fera au primaire, au prix de 7,50€.

**FORMULE « DEUX HEURES » :**

Inscription pour les deux heures de garderie : de 16h30 à 18h30.

De 16h30 à 17h30 : jeux calmes ou étude surveillée, selon le niveau de classe de l'enfant.

De 17h30 à 18h30 : garderie.

La sortie se fera par le porche, de 18h30 à 18h40. Si les retards sont trop fréquents, nous ne pourrons garder l'élève à la garderie le trimestre suivant.

Tarifs :	1 <sup>er</sup> trimestre (4 mois)	2 <sup>ème</sup> trimestre (3 mois)	3 <sup>ème</sup> trimestre (3 mois)
Pour les enfants inscrits aux deux heures de garderie	160€	120€	120€

Pour les élèves inscrits exceptionnellement aux deux heures de garderie, l'achat des tickets se fera au primaire, au prix de 11€.



Nom et prénom de l'élève : ..... Classe : .....

Est inscrit : (cocher les cases correspondantes)

**FORMULE « UNE HEURE »**

- A l'année (les trois trimestres)
- Au premier trimestre uniquement.
- Au deuxième trimestre uniquement.
- Au troisième trimestre uniquement.

**FORMULE « DEUX HEURES »**

- A l'année (les trois trimestres)
- Au premier trimestre uniquement.
- Au deuxième trimestre uniquement.
- Au troisième trimestre uniquement.

Date et signatures :